
PARTIE OFFICIELLE

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de Son Éminence le Cardinal Bégin :

M. l'abbé Jos. VAILLANCOURT, curé de Saint-Lazare, a été nommé curé de Saint-Apollinaire ;

M. l'abbé Ulric BRUNET, desservant de Saint-Apollinaire, a été nommé curé de Saint-Lazare ;

M. l'abbé Alfred DUPONT, vicaire à Plessisville, a été nommé curé de Saint-Damien ;

M. l'abbé Théodore GAGNON, vicaire à Frampton, a été nommé vicaire à Saint-Grégoire de Montmorency.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LE PÉCHÉ VÉNIEL

(suite)

Nous venons de considérer l'accomplissement des choses qui sont de conseil, selon que leur omission constitue un désordre par rapport à l'ordination des actes à la fin dernière de l'homme, sous l'influx de la vertu de charité. Il y a un autre point de vue qu'il ne faut pas négliger ; il fera même disparaître les doutes et incertitudes chez ceux qui hésitent à voir une faute vénielle dans l'omission des choses bonnes qui ne sont que de conseil. Nous suivons ici Billuart, v. 4, p. 170.

L'acte humain concret, considéré dans l'individu, ne peut pas être indifférent ; il est bon ou mauvais, vertueux ou peccamineux. En vertu de ce principe, admis par tous, que faut-il penser de l'acte de celui qui omet une chose qui n'est nullement de précepte, mais de conseil seulement ?